



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

C2200-Direction de la culture et du tourisme-

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N°dB.2023.072

Séance du 16 novembre 2023

Partenariats pédagogiques et artistiques du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc

Date de la convocation : 9 novembre 2023

Date d'affichage : 16 novembre 2023

Nombre de membres du Bureau : 18

Nombre de membres présents : 12

PRESIDENT : M. François DE MAZIERES

Sont présents :

Mme Sonia BRAU, M. François DE MAZIERES, Mme Vanessa AUROY, M. Stéphane GRASSET, M. Jacques ALEXIS, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Olivier LEBRUN, M. Marc TOURELLE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Richard DELEPIERRE, M. Arnaud HOURDIN, M. Luc WATTELLE.

Absents excusés:

M. Olivier DELAPORTE, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Richard RIVAUD, M. Pascal THEVENOT, M. Patrice BERQUET, M. Jean-Philippe LUCE.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5 ;
- Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L.216-2 et L.216-5 ;
- Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et notamment l'article 101 ;
- Vu le décret n°2006-148 du 12 octobre 2006 relatif au classement
- Vu la charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre de janvier 2001 du ministère de la Culture et de la Communication ;
- Vu le schéma national d'orientation pédagogique (SNOP) de l'enseignement public spécialisé de la danse, de la musique et du théâtre du ministère de la Culture du 18 septembre 2023 ;
- Vu les délibérations n°2009-09-01, n°2011-03-17 et n°2013-12-31, des Conseils communautaires de Versailles Grand Parc des 15 septembre 2009, 29 mars 2011 et 10 décembre 2013, relatives à la définition de l'intérêt communautaire en matière d'équipements culturels et sportifs de la communauté d'agglomération ;
- Vu la délibération n°D.2022.02.04 du Conseil communautaire du 15 février 2022, portant délégations de compétences au Président et au Bureau de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2020-2026 ;
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu le budget en cours.

Contexte

Classé « Conservatoire à rayonnement régional » (CRR) en vertu d'un décret ministériel, le CRR de Versailles Grand Parc répond aux missions générales de sensibilisation et de formation artistique auprès du public. Ces missions supposent, entre autres, le développement de partenariats pédagogiques et artistiques avec des structures de création et de diffusion.

Conformément aux dispositions combinées de la charte de l'enseignement artistique spécialisée en danse, musique et théâtre de 2001, de la loi de décentralisation du 13 août 2004 et de la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine et du nouveau schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement public spécialisé de la danse, de la musique et du théâtre paru le 18 septembre 2023, les collectivités territoriales ont vocation à susciter et à accueillir les « partenariats culturels nécessaires à l'exercice de leurs missions », notamment « avec les institutions de formation, de création et de diffusion existantes à proximité ».

Ainsi, le CRR de Versailles Grand Parc renouvelle et élabore chaque année de nouvelles collaborations avec des partenaires culturels (locaux, régionaux, nationaux ou internationaux) afin de proposer une formation complète à ses élèves et à ses étudiants, incluant notamment des mises en situation professionnelle et en leur permettant une participation à la vie culturelle d'un territoire élargi. Les projets de collaboration sont conçus en fonction des axes pédagogiques de l'établissement et de la programmation artistique et pédagogique des structures associées.

Pour l'année 2023-2024 et au regard des collaborations des années précédentes, les partenariats sont renouvelés avec :

- le Centre de Musique Baroque de Versailles et la Ville de Paris pour la participation d'élèves instrumentistes du Conservatoire au sein d'une production pédagogique organisée au Conservatoire à Rayonnement Régional de Paris avec les étudiants du CMBV, consacrée à l'Opéra « Penthée » de Philippe d'Orléans ;
- la ville de Buc pour l'organisation du concert de Noël en l'Eglise Saint Jean-Baptiste de Buc ;
- la Ville de Viroflay afin de proposer au service animation retraités « La Forge » des échanges, concerts et spectacles par les élèves du Conservatoire dans le cadre de la Semaine bleue ;
- le festival Musiques à Versailles pour l'accueil d'un concert de la saison du festival au Conservatoire, la mise en place d'une master-classes et des stages « de mises en situation professionnelle » d'étudiants du Conservatoire dans le cadre de la programmation professionnelle ;
- le Versailles Jazz Festival 2024 pour la participation des élèves du départements jazz au festival ;
- la ville de La Celle Saint-Cloud pour une participation au festival Chœurs en Fête ;
- la Société « Scènes à l'Italienne », délégataire du Théâtre Montansier de Versailles pour l'accueil de levers de rideau et de spectacles des élèves du Conservatoire et le développement de « l'école du spectateur », initiative visant à favoriser la venue d'élèves du Conservatoire à des spectacles programmés par le théâtre et en lien avec leurs apprentissages artistiques ;
- L'Onde, Théâtre Centre d'art de Vélizy-Villacoublay, pour prolonger le dispositif « Ecole du spectateur », organiser des master-classes en parallèle de spectacles professionnels accueillis au théâtre ainsi que des levers de rideau et jam session ;
- la ville de Versailles pour la participation du Conservatoire à plusieurs événements culturels organisés par la Ville, ses établissements culturels (Nuit de la Création, Midis en musique, Galerie en musique...) ainsi que sa direction des sports en lien avec les Jeux Olympiques et Paralympiques ;
- l'Orchestre de Paris - Philharmonie pour une découverte des métiers de l'orchestre et des mises en situation professionnelles des étudiants en Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur ;
- le Palais des Congrès, la ville de Versailles et l'Association Musiques à Versailles

pour l'organisation conjointe du festival « Piano d'Hi(v)er et d'Aujourd'hui » ;

- l'association Maison des Jeunes et de la Culture - MJC de la Vallée de Chaville pour une collaboration donnant lieu à des concerts et jam session mêlant élèves du Conservatoire et élèves des ateliers de la MJC ;
- l'atelier des cuivres, facteur instrumental pour sensibiliser les étudiants des classes de cuivre à la facture instrumentale et favoriser la prise en charge de frais liés à la venue d'artistes au Conservatoire lors de master-classes ;
- l'Académie Internationale des Arts du Spectacle de Versailles (AIDAS) pour une collaboration des élèves et pour la mise en espace du projet musical « Paris Je t'aime » à Jouy-en-Josas et pour des échanges pédagogiques avec le département art dramatique
- l'association Maison Léon Blum pour l'organisation d'une visite-concert et de prestations musicales ;
- la ville de Jouy-en-Josas, pour l'organisation de concerts au sein du Musée de la Toile de Jouy ;
- la ville de Saint-Cyr-L'Ecole pour l'accueil d'un concert « Grands chœurs d'Opéras » au théâtre Gérard Philipe par les élèves ;
- l'Etablissement public du Château, du musée et du domaine national de Versailles pour l'organisation d'interventions musicales dans le cadre des « rendez-vous aux jardins » par les élèves en direction du public du Château ;
- le Centre Hospitalier de Versailles - Hôpital André Mignot pour des concerts et présentations d'œuvres musicales par les élèves en musique de chambre, destinés aux personnels et patients de l'Hôpital ;
- Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Yvelines (SPIP 78) pour la tenue de concerts ou spectacles d'étudiants au sein de l'établissement pénitentiaire de Bois d'Arcy ;
- le collège Jean-Philippe Rameau de Versailles pour une mise à jour de l'organisation et du fonctionnement des classes à horaires aménagés danse et musique.
- le collège Jean-Philippe Rameau pour le développement du partenariat pédagogique et artistique qui lie les deux établissements ;
- la ville de Versailles pour le développement des projets « Conservatoire Hors les murs », avec la Direction de la Vie des Quartiers et des Loisirs et la Direction de la Petite Enfance ;
- la ville de Jouy-en-Josas pour le développement des projets « Conservatoire Hors les murs », avec le centre de loisirs.

Pour l'année 2023-2024, de nouveaux partenariats seront initiés :

- la faculté de musique de Montréal pour favoriser les échanges pédagogiques permettant des collaborations entre professeurs, promouvoir la création musicale et la diffusion d'œuvres de jeunes créateurs et interprètes issus du Conservatoire de Versailles Grand Parc et de la faculté de musique et favoriser la mobilité des étudiants ;
- la ville de Noisy-le-Roi pour une collaboration dans le cadre du festival de guitare de Noisy-le-Roi et de Bailly et la participation d'élèves au sein du festival ;
- l'Association française de Hautbois et l'Association Bassons pour l'accueil et l'organisation conjointe d'un Concours de anches doubles ;
- la ville de Bougival pour la tenue d'un concert au sein de la Villa Pauline Viardot par les élèves du Conservatoire à l'occasion de la Nuit des Musées ;
- la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, pour un concert des élèves de jazz issus des Conservatoires de Versailles Grand Parc, Cergy-Pontoise, de la Vallée de Chevreuse et de Paris faisant participer les big band de ces établissements et un ensemble instrumental commun ;
- la ville de Maurepas pour un concert des classes de saxophones du Conservatoire de Versailles Grand Parc et du Conservatoire de Maurepas et l'interprétation de deux œuvres réunissant professeurs, ensemble professionnel et les élèves des deux établissements ;
- les compagnies professionnelles « Les gens de la Voix » et « Conticinio » pour la tenue d'ateliers et concerts dans le cadre de résidences artistiques au Conservatoire ;
- l'Académie du spectacle équestre de Versailles pour l'accueil des concerts de l'orchestre symphonique international que le Conservatoire crée fin juin et début juillet 2024, en lien avec les Jeux Olympiques et Paralympiques ;
- le Landesmusikrat Berlin pour l'accueil de jeunes musiciens au sein de l'orchestre

symphonique international.

Les conditions de financement de l'ensemble de ces partenariats sont définies d'un commun accord entre les parties. Un apport équivalent, financier ou en nature, de chacune des structures associées est respecté. Ce financement est prévu dans le budget de fonctionnement du CRR de Versailles Grand Parc (lignes budgétaires dédiées à l'organisation des études et aux projets artistiques) et dans le volet prévu à cet effet dans le budget de la direction des ressources humaines de Versailles Grand Parc.

En conséquence, la décision suivante est soumise à l'adoption du Bureau communautaire.

DECIDE :

- 1) d'adopter les termes des conventions de partenariat pédagogique et artistique avec les villes de Bougival, Buc, Jouy-en-Josas, Noisy-le-Roi, Maurepas, Paris, Saint-Cyr-L'Ecole, Versailles et Viroflay, la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, le Conservatoire à Rayonnement Régional de Paris, le Centre de Musique Baroque de Versailles, l'Orchestre de Paris – Philharmonie, la faculté de musique de Montréal, l'Etablissement public du Château, du musée et du domaine national de Versailles, l'Académie du spectacle équestre de Versailles, L'Onde, Théâtre Centre d'art de Vélizy-Villacoublay, Versailles Palais des Congrès, la Société « Scènes à l'Italienne », Musiques à Versailles, le Versailles Jazz Festival, l'association Maison Léon Blum, le Landesmusikrat Berlin, l'Académie Internationale Des Arts du Spectacle, la MJC La Vallée de Chaville, le Service pénitentiaire d'insertion et de probation des Yvelines, le Centre Hospitalier de Versailles - Hôpital André Mignot, L'Atelier des Cuivres, le collège Jean-Philippe Rameau de Versailles et les compagnies « Les gens de la Voix » et « Conticinio » pour l'année 2023-2024 et suivantes en fonction des collaborations ;
- 2) d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions et tout document s'y rapportant.

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12

Nombre de pouvoirs : 0

Le projet de décision mis au voix est adopté à l'unanimité absolue des suffrages exprimés .

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.